



A2223-DOC-017

ENQUÊTE SUR LE RETOUR AU TRAVAIL DES PERSONNES RETRAITÉES
RAPPORT FINAL

Nicole Frascadore

Juin 2023

MISE EN CONTEXTE

À l'automne 2022, le Conseil d'administration décidait de mener une enquête sur le retour au travail des personnes retraitées. Comme nous n'avions aucune donnée sur la question, l'objectif de cette enquête était de mesurer l'importance en nombre de personnes retraitées qui retournent au travail et connaître les problèmes qu'elles rencontrent. Notre but était également d'identifier, au besoin, des stratégies attractives à mettre en place pour favoriser le retour au travail des personnes retraitées dans un contexte de pénurie d'enseignantes et d'enseignants.

L'enquête s'est menée du 23 janvier au 3 février 2023 via notre site web. Le questionnaire comportait 20 questions dont trois (3) permettaient d'identifier les personnes et cinq (5) qui recueillaient des commentaires ou des précisions. L'invitation a été envoyée par courriel exclusivement aux membres réguliers de l'APRFAE soit 2620 personnes. 1168 personnes ont répondu pour un taux de participation de 44,7%. Nous avons rejeté les questionnaires de 24 personnes qui sont retournées au travail dans un Centre de Services Scolaire couvert par la FSE.

Le délai entre la fin de l'enquête et la production du rapport s'explique par plusieurs motifs :

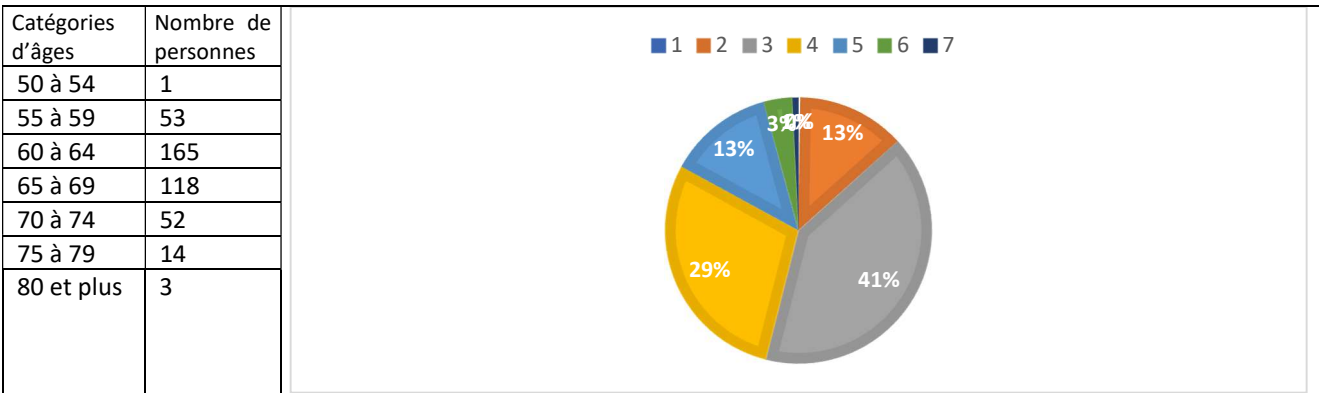
- Manque de personnel et de temps pour la compilation des données;
- Difficultés techniques avec l'outil du web;
- L'Association a dû procéder au déménagement de son siège social;
- Problèmes de santé rencontrés parmi les personnes responsables du dossier.

Un rapport préliminaire des données a été déposé au Conseil d'administration au mois de février puis d'un rapport plus complet en avril et en finalement mai 2023. Les données brutes ainsi que les questions posées sont versées en annexe.

Âge des répondantes et répondants

Lors de son analyse, les membres du Conseil d'administration ont regretté que l'âge des répondantes et répondants n'ait pas été colligé. Une omission de notre part qui a cependant été corrigée puisque nous avons pu identifier les différentes catégories d'âges par un croisement avec notre base de données.

Voici donc les résultats de cette opération :



En examinant ces données, on constate que l'âge de près de 70% des enseignantes et des enseignants qui retournent au travail se situe entre 60 et 69 ans et qu'il y a autant de personnes dans les catégories 55 à 59 ans et 70 à 74 ans (25,8%).

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Retour ou non

Les membres qui n'étaient pas retournés au travail et qui n'avaient pas l'intention de le faire répondaient NON à la question 4 et l'enquête se terminait à cette étape pour eux. Bien que nous nous attendions qu'une majorité de membres ne soit pas retournée au travail, nous avons été quand même surpris par l'ampleur.

- Ce fut le cas de 760 personnes donc 65% des personnes répondantes.
- 36 personnes ont souhaité retourner, mais ont été refusées pour différents motifs soit près de 9%.
- 37 personnes n'étaient pas retournées, mais avaient l'intention de le faire prochainement principalement à la suppléance occasionnelle; un statut confirmé par 55% des répondantes et des répondants.
- Ce sont donc 371 personnes qui sont réellement retournées au travail durant l'année donc à peine 38% et parmi ces personnes, plusieurs ont signalé qu'elles n'y retourneraient plus à cause des incidences financières ou fiscales.
- Comme les 408 personnes avaient accès à toutes les questions, les pourcentages sont calculés sur ce nombre à l'exception de deux questions qui permettaient un choix multiple. Nous les soulignerons au passage.

Les motifs : réduire la pénurie et faire une transition

Cette question permettait plusieurs choix et nous avons cumulé 710 réponses au total. Le nombre de réponses est donc plus significatif que les pourcentages pour cette question.

Le principal motif qui motive le retour au travail est de contribuer à réduire la pénurie (54%) suivi de très près par le besoin de faire une transition entre le travail et la retraite (53%). Le salaire joue pour 42% alors que près de 30% disent avoir le temps.

La suppléance occasionnelle : type de travail privilégié

La suppléance occasionnelle a non seulement été retenue par 54% des répondantes et répondants, mais elle est également exclusive. Pas d'attache, pas de fardeau de préparation, de correction ou autres tâches en lien avec la fonction, voilà ce que nous disent les personnes. 28,5% des personnes ont accepté un contrat temps partiel. Le quantum des contrats est souvent d'une journée semaine afin de permettre un congé à une ou un ex-collègue.

Un Guide disponible, mais mal aimé!

La très grande majorité (71%) ne connaît pas l'existence de notre Guide de retour au travail. Comme il est fort probable que les personnes qui retournent au travail sont en grande partie de "*nouvelles personnes retraitées*" (cette donnée n'a pas été formellement vérifiée), le plan de communication mériterait d'être régulièrement réactivé auprès des syndicats affiliés et auprès des personnes retraitées.

Des difficultés en cours de route

Nous avons constaté que le nombre de répondantes et répondants est supérieur à 432 pour cet élément. Certaines personnes ont probablement donné plus d'une réponse même si elles n'y étaient pas invitées. Nous avons maintenu le chiffre 408 pour établir les pourcentages. 60 personnes n'ont pas répondu à la question qui demandait si les difficultés avaient été réglées. Nous avons donc calculé les pourcentages sur 348 soit le nombre de personnes répondantes. Près de 22% disent ne pas avoir réglé leurs difficultés. Elles sont probablement parmi les 19% qui disent ne plus vouloir retourner.

Fort heureusement, la moitié des personnes disent n'avoir rencontré aucune difficulté particulière. Il est cependant intéressant de noter que 30% des répondantes et répondants disent avoir rencontré des problèmes liés à la rémunération ou à l'impôt. À ce nombre s'ajoutent les nombreux commentaires reçus en fin de questionnaire sur cet élément fiscal sur lequel nous reviendrons.

Soulevons également, le problème des assurances. Même si seulement 12% des personnes ont rencontré des problèmes avec les assurances, plusieurs ont soulevé l'irritant de devoir changer de régime d'assurances lorsqu'un contrat était signé. Changer de régime d'assurance implique d'abord de suspendre son dossier auprès de la RAMQ (régie d'assurance-médicaments du Québec), d'annuler son adhésion au régime d'assurances collectives des personnes retraitées et d'être automatiquement inscrit pas l'employeur au M1 individuel. S'en suivent les nombreuses démarches pour faire changer le module ou la protection d'individuelle à familiale lorsque requis. Durant ce temps, l'assurance n'est pas effective pour les autres membres de la famille. Certes, cela se corrige rétroactivement, mais trop souvent suite à de nombreux appels au CSS. Un autre élément irritant est de devoir payer toute la prime d'assurance (plus élevée que celle des personnes retraitées) alors que le contrat n'est que d'une journée semaine. D'aucuns disaient *travailler pour les assurances*!

Mis à part ces tracasseries administratives, il arrive des cas où la situation est plus dramatique. Les cas plus fréquents sont les personnes retraitées appelées à remplacer une ou un enseignant pour maladie et dont le remplacement se prolonge au-delà de deux voire même trois mois. Comme la convention collective donne droit au contrat rétroactif, le régime d'assurance doit alors s'appliquer rétroactivement également. Ce qui veut dire que la personne a payé des primes au régime des personnes retraitées durant toute cette période et qu'elle doit maintenant payer toutes les primes d'assurance du régime enseignant depuis le premier jour de remplacement. Le remboursement de prime n'est alors possible que s'il n'y a pas eu de réclamation durant la période des trois mois. Là encore, le CSS inscrit automatiquement la personne au M1 individuel. Tant que le dossier n'est pas régularisé, les médicaments ou traitements nécessaires du conjoint ou d'un enfant à charge sont aux frais de l'enseignante. Nous avons rencontré plusieurs cas et la facture est parfois élevée.

Il faudra trouver une solution à cette impasse qui mine grandement la motivation de retour au travail. Deux pistes seraient possibles : faire modifier la Loi sur l'assurance-médicaments du Québec ou prévoir une nouvelle disposition à la convention collective. La première piste est probablement inatteignable et peut-être pas souhaitable. La piste à exploiter serait plutôt de prévoir une disposition dans la convention collective qui permettrait aux *personnes retraitées* sous contrat qui ont moins de 30% de la tâche normale d'une enseignante ou d'un enseignant (5-1.10 c.c.) ou qui ont droit à un contrat en vertu de 5.-1.11 2^e alinéa, puissent choisir d'adhérer ou non au régime d'assurances collectives. À défaut, la convention pourrait prévoir que ces personnes ne sont pas admissibles au régime d'assurance.

La satisfaction au rendez-vous et un retour probable

Sans en vérifier les motifs, nous avons demandé aux personnes retournées au travail si elles étaient globalement satisfaites. Même si 41 personnes n'ont pas répondu à cette question, il est agréable de constater que c'est le cas de près de 93%. Cela se confirme lorsque 73% des personnes disent avoir l'intention d'y retourner.

Des conditions à mettre en place

Cette question permettait un choix multiple. Nous avons recueilli plus de 1178 réponses. Nous avons là encore calculé les pourcentages sur le nombre de répondantes et répondants soit 408.

Au terme de cette enquête, nous avons été réconfortés de constater que les personnes retraitées qui retournent au travail n'ont pas rencontré beaucoup de difficultés et que ces dernières ont été réglées en cours d'année pour la plupart.

Aucune surprise non plus dans le fait que l'ensemble des répondantes et des répondants préfère la suppléance occasionnelle dans un mode exclusif. Parmi les personnes qui ont travaillé sous contrat, plusieurs disent avoir été *coincées* par l'absence prolongée et imprévue de l'enseignante en congé. C'est d'ailleurs ces personnes qui soulèvent les problèmes d'assurance (développés précédemment) qui les obligent à transférer de régime. Beaucoup de tracas pour peu de choses et parfois cette obligation soulève des problèmes majeurs.

Nous n'avons été nullement étonnés de constater que les questions financières sont le plus grand obstacle de retour au travail des personnes retraitées. Si certaines personnes n'ont pas vu venir, la déclaration fiscale leur a ouvert les yeux. C'est le principal motif de renonciation. Il n'est pas étonnant que la question du crédit d'impôt soit la mesure principalement mise de l'avant par les personnes répondantes pour améliorer la situation. D'autres exemples de difficultés ont été rapportés dont l'obligation de verser des acomptes provisionnels ou encore la suspension de la pension de vieillesse (perte de revenu) et autres situations plus particulières.

Comme nous le disions précédemment, LA mesure mise de l'avant pour favoriser le retour au travail des personnes retraitées ressort chez 81% des personnes répondantes. Mais outre ces résultats, le nombre de commentaires identifiant le crédit d'impôt afin de réduire la charge fiscale est important en nombre et s'ajoute aux données brutes. Ce qui bien sûr élève ce pourcentage.

La deuxième mesure identifiée par 51% des personnes est la possibilité de cotiser à nouveau au RREGOP. Cette mesure fait également l'objet de plusieurs commentaires positifs.

Le rôle de mentorat a été coché par 40% des personnes.

Enlever les tracasseries administratives de la tâche et définir de manière plus précise les conditions de travail des personnes retraitées font également partie des moyens à déployer par près de 32%.

Enlever l'obligation de changer de régime d'assurance est une mesure ciblée par 28% des personnes. Une donnée à première vue non prioritaire. Mais, si l'on considère que 54% d'entre elles effectuent de la suppléance occasionnelle et, par conséquent, elles ne peuvent pas adhérer au régime d'assurance du personnel enseignant, ce résultat n'est pas vraiment significatif. Il faut plutôt considérer les réponses des personnes sous contrat temps partiel concernées par le problème qui sont au nombre de 28,5%. Avec cette précision, on arrive vite à conclure que cet irritant est majeur et que la demande d'enlever cette obligation est quasi unanime. Plusieurs membres nous ont dit, via l'enquête ou au cours de conversations téléphoniques touchant cette difficulté, ne plus vouloir revenir au travail à cause de cet obstacle. Or, le recrutement de personnes retraitées sous contrat à temps partiel est une solution souhaitable dans le contexte de pénurie actuel, il est donc impératif de corriger la situation.

NOS CONCLUSIONS

Certes, le nombre de répondantes et répondants n'est probablement pas vraiment significatif pour justifier une offensive en négociation. Par ailleurs, au-delà du nombre, il faut voir la tendance. Nous pouvons parier que le nombre de personnes retraitées de retour au travail serait plus élevé si des mesures plus attractives étaient mises en place. Force est de constater que les mesures financières qui ajoutent au fardeau de l'impôt ne sont pas vraiment la solution. La demande généralisée d'un crédit d'impôt en fait foi. Des mesures telles que celle appliquée par le Conseil du trésor ou encore le versement de la cotisation RREGOP (part employeur), ou toute autre mesure qui ajoute un pécule au revenu des personnes retraitées, ont certainement eu un effet attractif à court terme, mais ne s'avèrent pas des solutions durables. Les personnes ne sont pas dupes et se rendent bien compte qu'elles travaillent pour donner plus à l'impôt.

À ce chapitre, l'APRFAE ne revendique pas de crédit d'impôt pour les enseignantes et enseignants retraités de retour au travail. Comme nous souscrivons au principe de *l'impôt progressif*, soit plus *le revenu est élevé et plus l'impôt est élevé*, il serait difficile pour nous de réclamer une mesure qui va dans le sens contraire. Les personnes retraitées additionnent plusieurs revenus (salaire, rente, RRQ et SV), il est donc normal que leur impôt augmente. Les personnes retraitées ne cherchent pas de privilège, mais des compensations à la hauteur de leur effort et, retourner au travail dans les conditions actuelles est plus qu'un effort, on en conviendra facilement. Le nombre de personnes (65%) qui refusent d'y retourner l'illustre très bien et il est fort à parier que celles qui y retournent ne le feront pas durant plusieurs années.

Nous pensons que la deuxième mesure identifiée par les répondants est une piste fort intéressante à

exploiter. En effet, "recotiser" au RREGOP (comme on le fait pour le RRQ) permettrait en plus d'améliorer sa rente de retraite, de profiter des règles fiscales actuelles en déduisant la cotisation versée du revenu gagné, donc moins d'impôt. De plus, une personne retraitée qualifiée qui retourne au travail est d'abord une enseignante ou un enseignant! En toute équité, ces personnes devraient bénéficier de tous les droits prévus à la convention collective et aux lois du travail. Cotiser au régime de retraite en est un. Certes, le RREGOP n'est pas exclusif aux enseignantes et aux enseignants, mais pourquoi cette mesure ne serait-elle pas applicable à toute la fonction publique puisque le problème de pénurie se présente dans tous les secteurs d'activité. Lorsque nous évoquons cette mesure aux personnes retraitées, elle est très bien reçue. Nous croyons qu'elle favoriserait le retour au travail de plusieurs, particulièrement les personnes dont la rente n'est pas complète.

Une autre mesure attractive retenue par 31% serait de prévoir que la convention collective puisse identifier clairement toutes les conditions de travail applicables aux enseignantes et enseignants retraités. Elles pourraient être identifiées et regroupées dans un chapitre à part, une annexe ou une entente hors convention. La manière importe moins que le caractère officiel et reconnu du document. Une mesure qui limiterait l'arbitraire et la disparité tout en facilitant le travail de tout le monde : employé, employeur et syndicat.

Nous ne pouvons pas passer sous silence cette excellente orientation partagée par 40% des répondantes et répondants, qu'est l'instauration d'un mentorat. Des personnes retraitées qualifiées et expérimentées pour accompagner et guider des enseignantes et enseignants diplômés ou même qualifiés, mais qui débutent dans la profession serait une mesure durable et signifiante surtout dans un contexte de pénurie qui tolère l'embauche de nombreux NLQ et la mise en place d'une formation raccourcie (et nettement insuffisante).

Au terme de ce travail, l'Association de personnes retraitées de la FAE est fière de présenter les résultats de cette enquête. Certes, si elle était à refaire, certaines modifications seraient pertinentes. Mais, vu le nombre de personnes-ressources disponibles et les moyens dont nous disposons, nous ne craignons pas d'avancer que les résultats sont valides et traduisent vraiment l'opinion et le vécu des personnes retraitées membres de notre association.

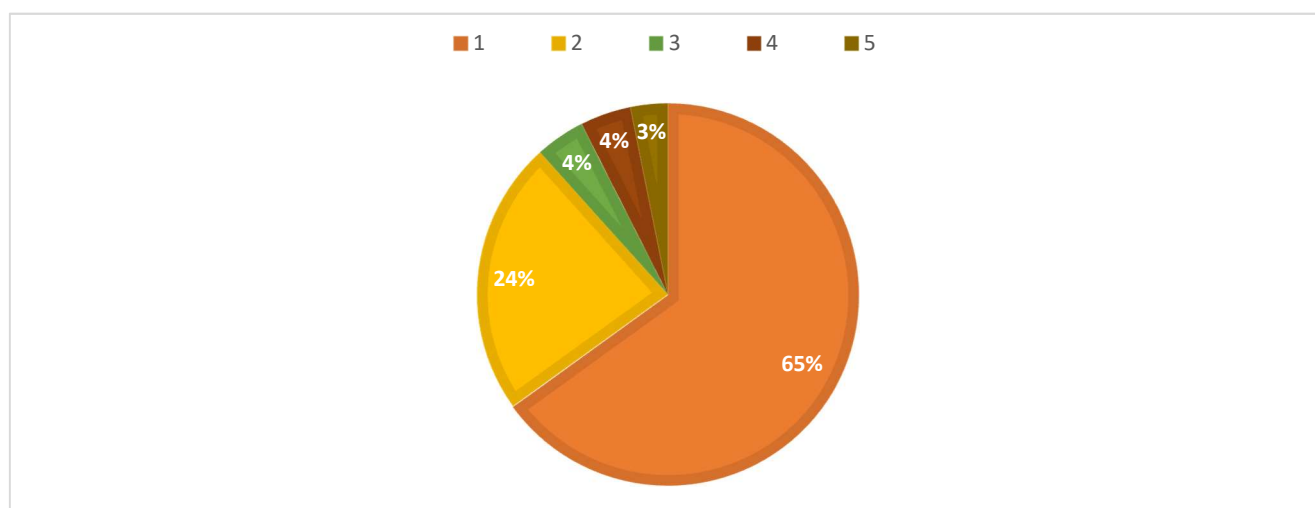
L'APRFAE transmet ces résultats à la FAE en espérant que ceux-ci permettront d'inspirer la recherche de moyens et de conditions de retour au travail des personnes retraitées et, ultimement, réduire le taux de pénurie. C'est là notre mince contribution.

L'APRFAE est ouverte à l'idée de participer aux efforts collectifs d'amélioration de l'École publique et la qualité du personnel enseignant en est un élément central. La pénurie majeure qui sévit actuellement en éducation est là pour encore plusieurs années et la participation des personnes retraitées est attendue et incontournable. Il est donc nécessaire de prévoir des conditions de retour au travail qui soient attractives, valorisantes et motivantes.

ANNEXE 1

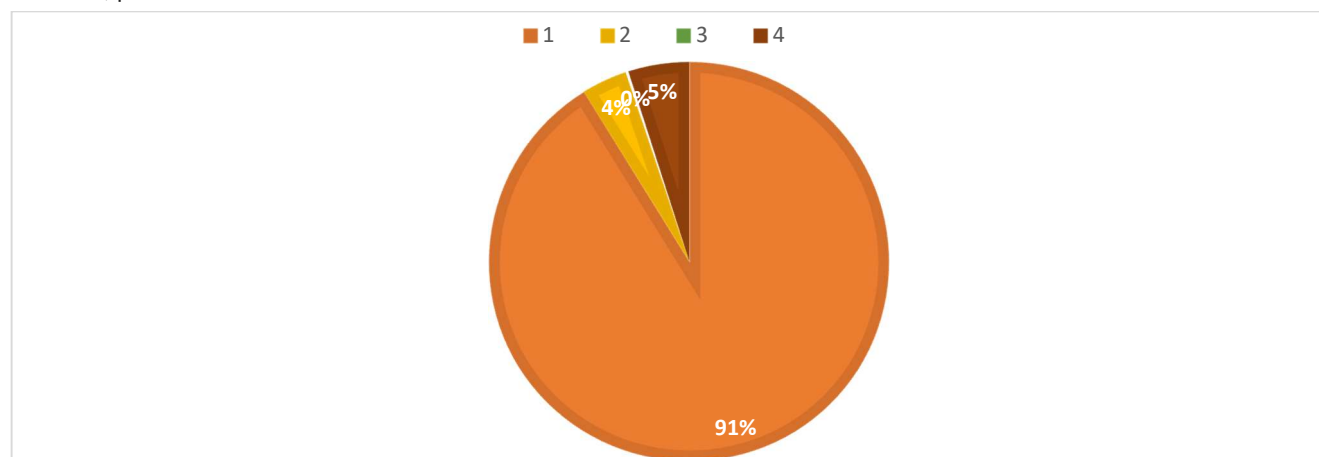
Depuis votre retraite, êtes-vous retourné au travail ou avez-vous l'intention de le faire?

1-Non	
2-Oui, c'est ma décision	272
3-Oui, suite à la sollicitation de l'employeur	49
4-Oui, suite à la demande d'ex-collègue(s)	50
5-Non, mais j'ai l'intention de le faire	37



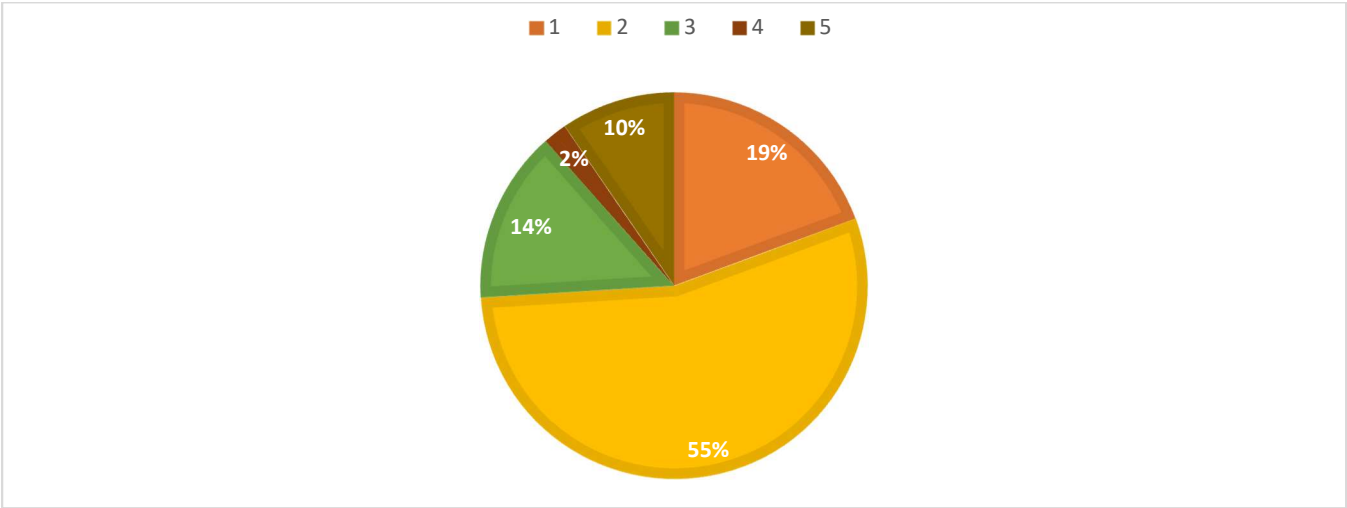
Avez-vous demandé un retour au travail qui a été refusé? Si oui, quel motif a-t-on donné?

1- Non	372
2-Oui, parce que je coûte trop cher	15
3-Oui, parce que mon salaire ne sera pas financé	1
4- Oui, pour un autre motif	20



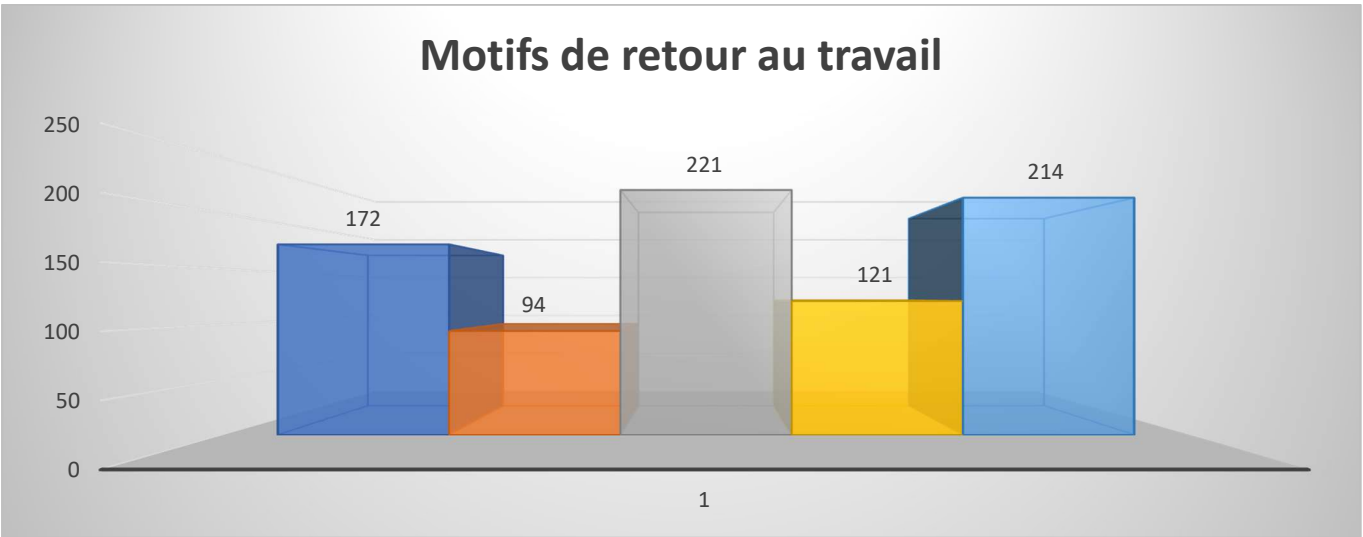
Si vous n'êtes pas retourné au travail, avez-vous l'intention de le faire prochainement ?

1-Non	79
2-Oui, mais seulement à la suppléance occasionnelle	223
3-Oui, sous contrat à temps partiel	59
4-Oui, en remplacement indéterminé d'un prof absent	8
5-Oui, sans condition	39



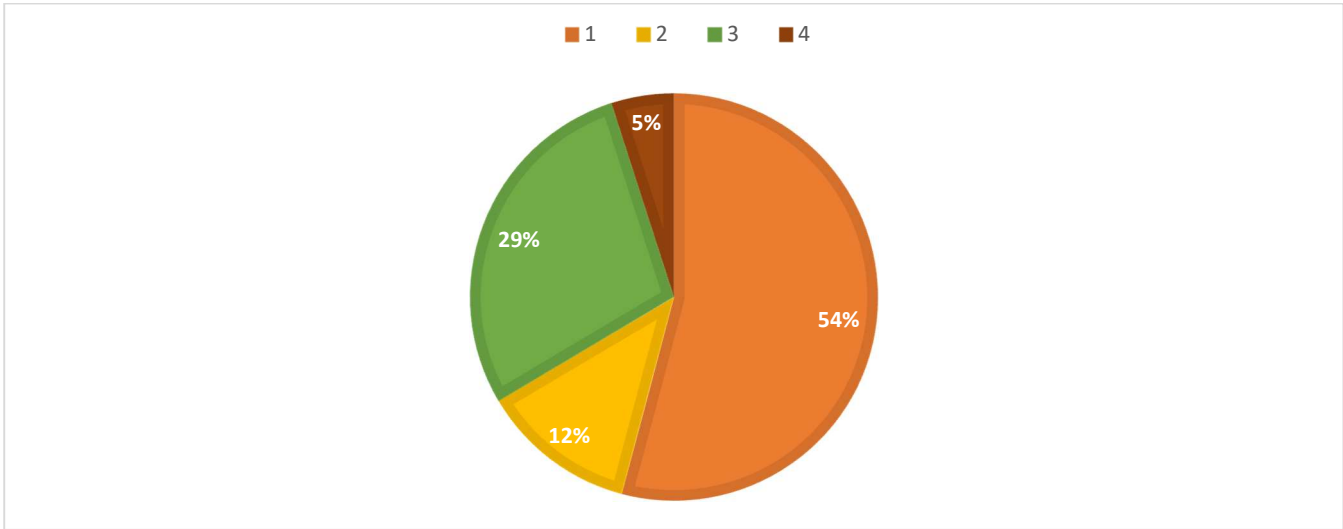
Pour quel(s) motif(s) êtes-vous retourné ou retournerez-vous au travail ?

1-Pour le salaire avantageux pour les personnes retraitées	172
2-Pour aider une ou un collègue	94
3-Parce qu'il y a une pénurie et que je veux faire ma part	221
4-Parce que j'ai beaucoup de temps disponible	121
5-Pour faire une transition entre ma vie au travail et ma retraite	214



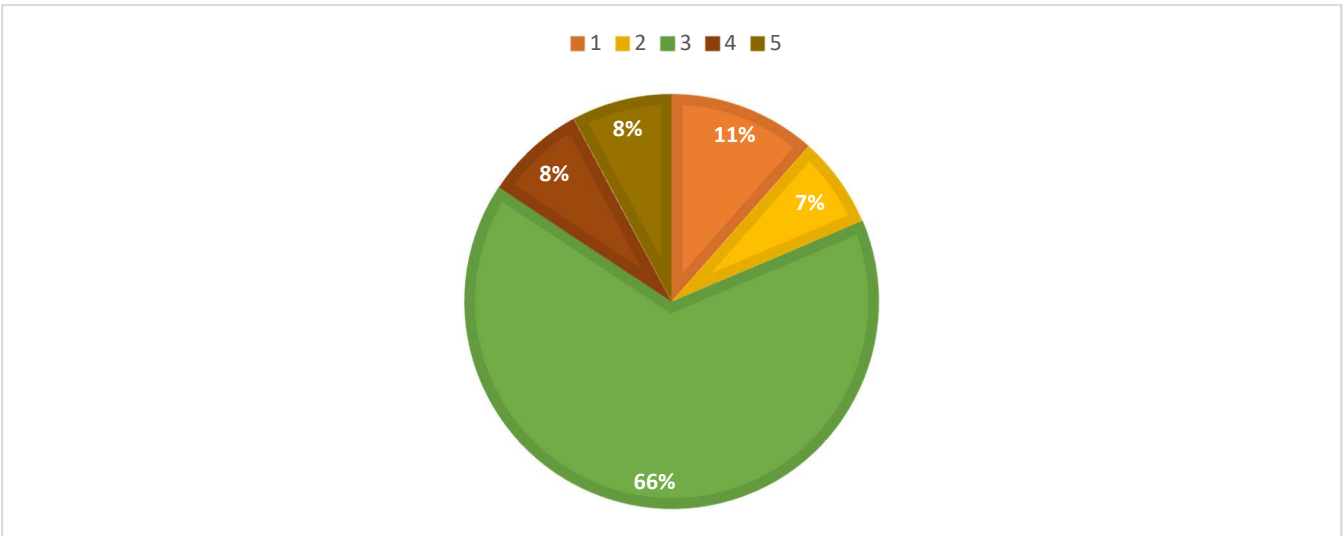
Quel type de retour au travail avez-vous effectué (si applicable)?

1-Suppléance occasionnelle uniquement	197
2-Remplacement d'un prof absent	45
3-Contrat temps partiel	104
4-Contrat temps plein	18



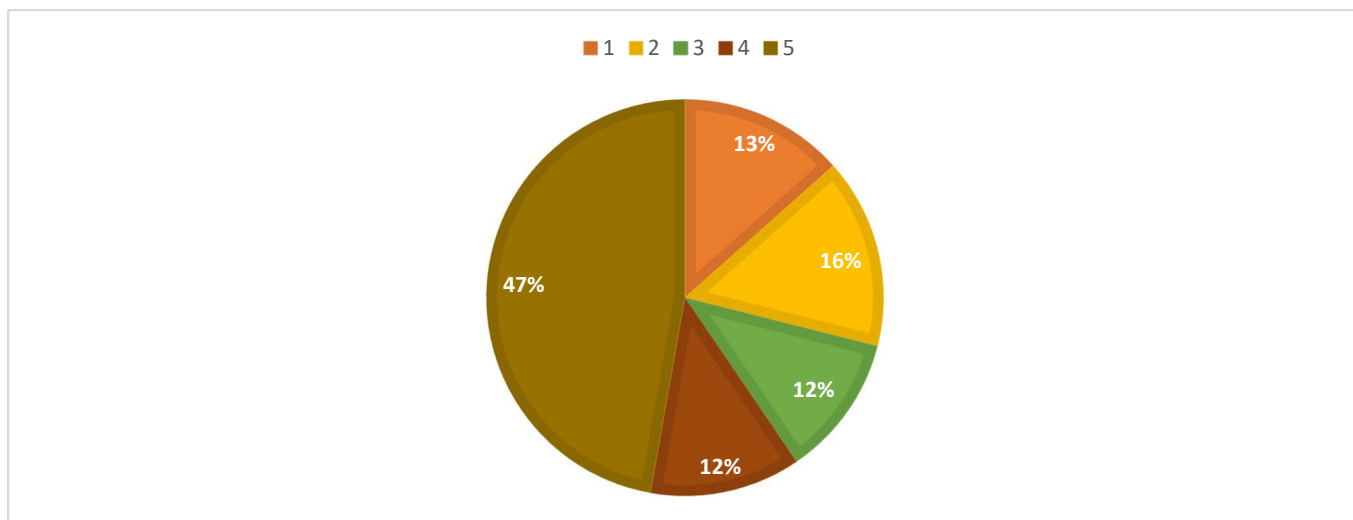
Avez-vous consulté le *Guide de retour au travail des personnes retraitées* produit par l'APRFAE?

1-Oui, il a été très utile	47
2-Oui, mais je connaissais déjà les conditions	29
3-Non, parce que j'ignorais son existence	268
4-Non, parce que je connaissais déjà les conditions	32
5-Non, j'ai obtenu les informations par d'autres moyens	32



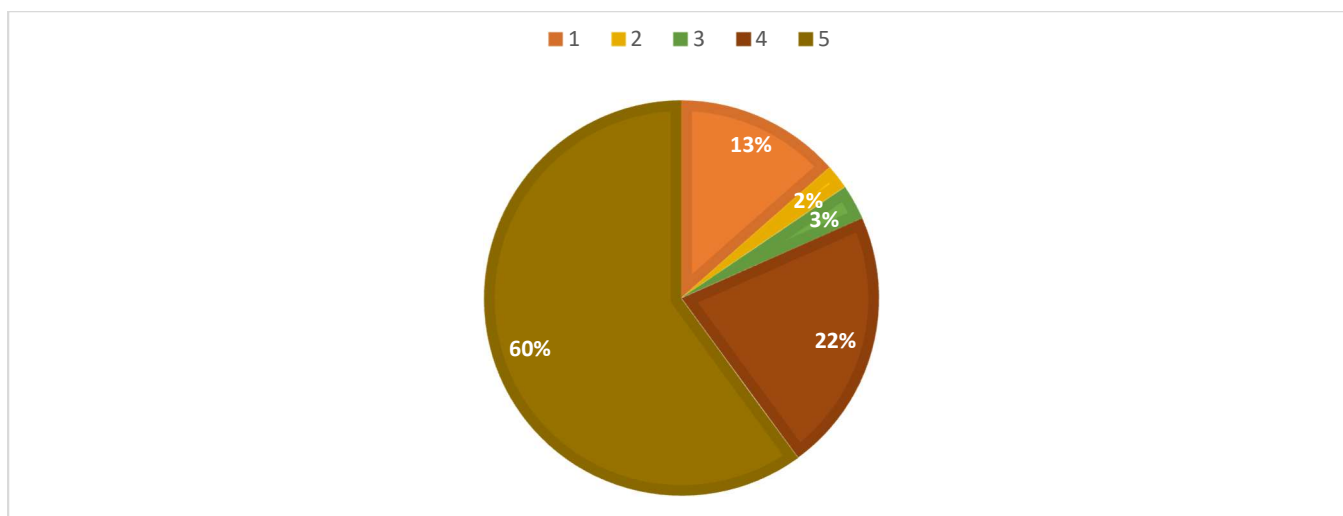
Avez-vous rencontré des difficultés liées à votre retour au travail

1-Oui, avec le revenu (rémunération)	58
2-Oui, avec les impôts	67
3-Oui avec les assurances	50
4-Oui, pour un autre motif	53
5-Non, aucune difficulté	204



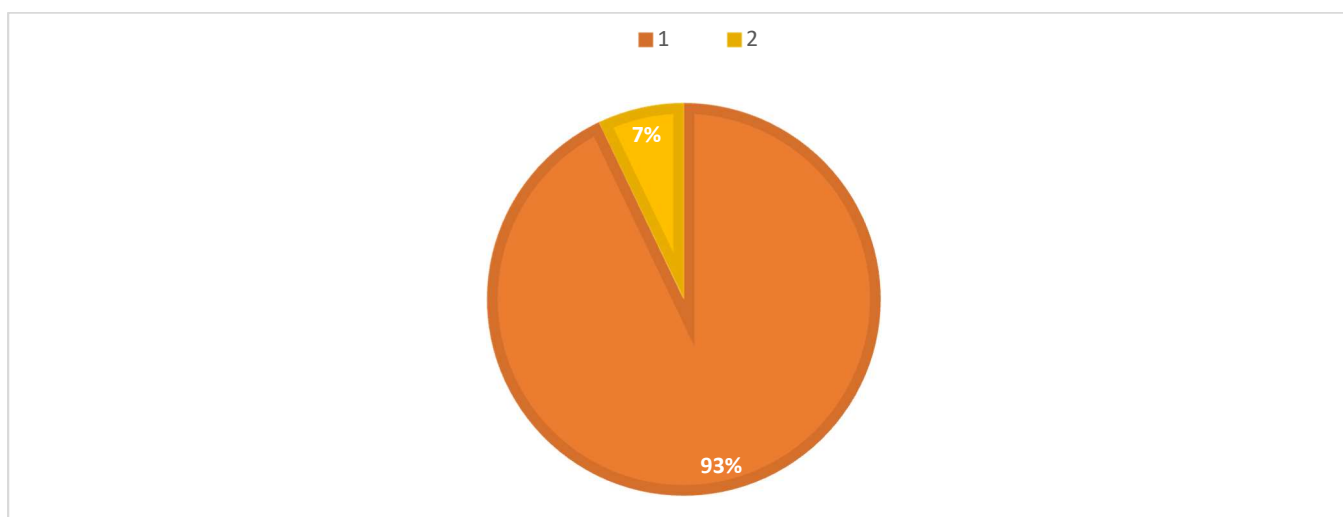
Si vous avez rencontré des difficultés, ont-elles été réglées ?

1-Oui, suite à mon intervention au CSS	47
2-Oui, suite à l'intervention de mon syndicat	7
3-Oui, suite à l'intervention de l'APRFAE	10
4-Non, elles sont toujours présentes	75
5-Je n'ai rencontré aucune difficulté	209



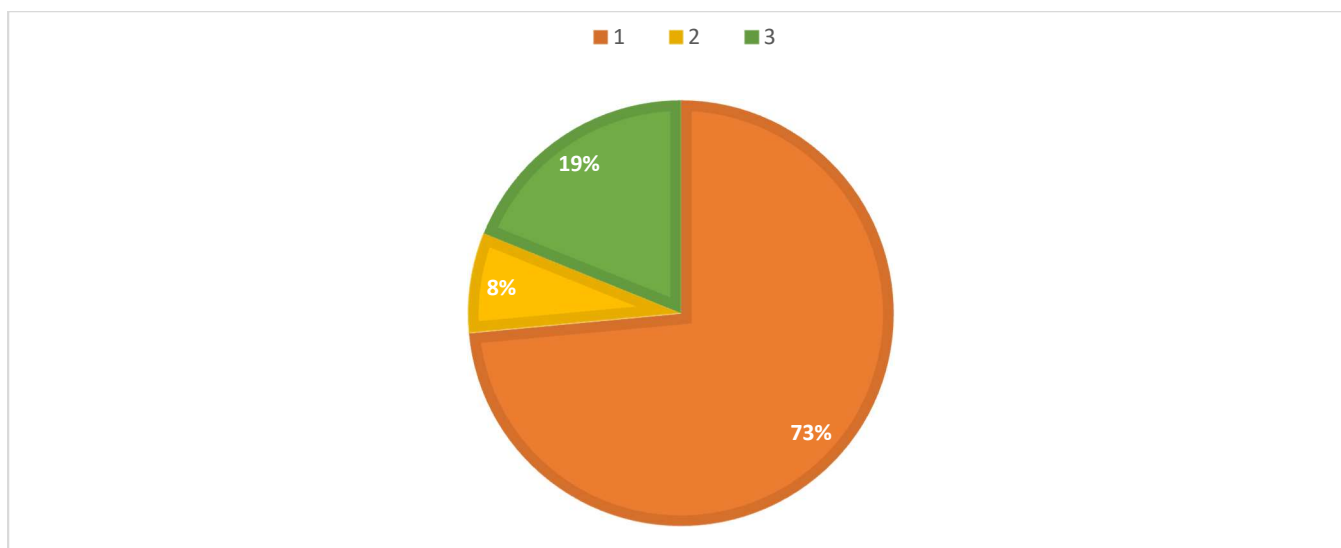
Globalement, êtes-vous satisfaite ou satisfait de votre décision de retourner au travail

1-Oui	341
2-Non	26



Avez-vous l'intention d'y retourner au cours de la ou des prochaines années ?

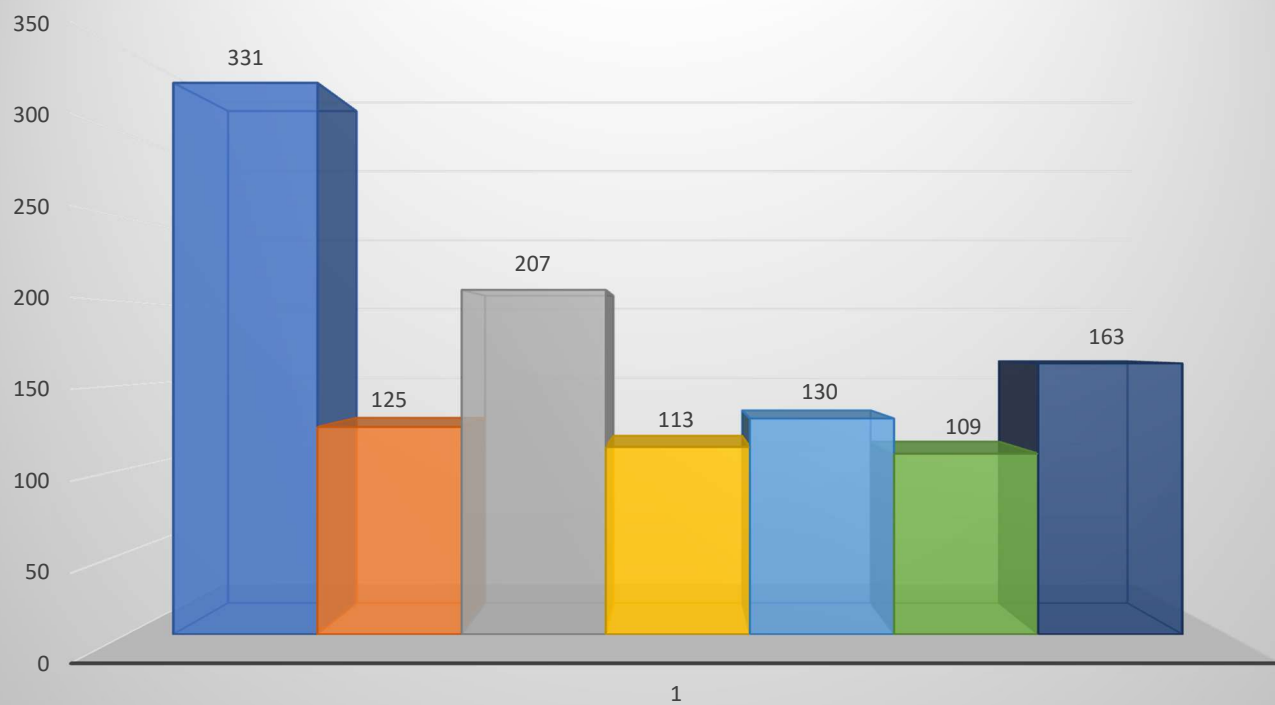
1-Oui, malgré les difficultés	300
2-Non, il y a trop d'inconvénients	31
3-Non, pour un autre motif	77



Afin d'améliorer les conditions qui vous motiveraient davantage à retourner au travail, quelles seraient-elles dans l'ordre?

1-Crédit d'impôt aux personnes retraitées	331
2-Précisez les conditions de travail applicables aux personnes retraitées au travail	125
3-Cotiser à nouveau au RREGOP pour améliorer ma rente de retraite	207
4-Ne plus être obligé d'adhérer au régime d'assurance des enseignants	113
5-Modifier la tâche en enlevant toutes les tracasseries administratives	130
6-Avoir un nombre limité d'élèves qui recevraient des services	109
7-Avoir un rôle de mentorat auprès des jeunes enseignantes	163

Mesures favorisant le retour au travail



ANNEXE II

QUESTIONNAIRE DE RETOUR AU TRAVAIL

1. Nom
2. Numéro de membre
3. Centre de services scolaire
4. Depuis votre retraite, êtes-vous retourné au travail ou avez-vous l'intention de le faire?

Non

Oui, c'est ma décision

Oui, suite à la sollicitation de l'employeur

Oui, suite à la demande d'ex-collègues

Non, mais j'ai l'intention de le faire

5. Avez-vous demandé un retour au travail qui a été refusé? Si oui, quel motif a-t-on donné?

Non

Oui, parce que je coûte trop cher

Oui, parce que mon salaire ne sera pas financé

Oui, pour un autre motif

Précisez :

Si vous avez répondu oui à l'un ou l'autre des items, pouvez-vous préciser le Centre de service scolaire ?

- 6- Si vous n'êtes pas retourné au travail, avez-vous l'intention de le faire prochainement ?

Non

Oui, mais seulement à la suppléance occasionnelle

Oui, sous contrat à temps partiel

Oui, en remplacement indéterminé d'un prof absent

Oui, sans condition

- 7- Pour quel(s) motif(s), souhaitez-vous retourner au travail ou retournerez-vous au travail? (Vous pouvez cocher plusieurs choix)

Pour le salaire avantageux pour les personnes retraitées

Pour aider une ou un collègue

Parce qu'il y a une pénurie et que je veux faire ma part

Parce que j'ai beaucoup de temps disponible

Pour faire une transition entre ma vie au travail et ma retraite

- 8- Depuis combien de temps êtes-vous de retour au travail (si applicable) ?

Depuis moins d'un an

Depuis plus d'un an

Précisez

- 9- Quel type de retour au travail avez-vous effectué ?
- Suppléance occasionnelle uniquement
Remplacement d'un prof absent
Contrat temps partiel
Contrat temps plein
- Précisez
- 10- Avez-vous consulté le *Guide de retour au travail des personnes retraitées* produit par l'APRFAE?
- Oui, il a été très utile
Oui, en version papier sur le site web de l'APRFAE
Oui, mais je connaissais déjà les conditions
Non, parce que j'ignorais son existence
Non, parce que je connaissais déjà les conditions
Non, j'ai obtenu les informations par d'autres moyens
- Précisez
- 11- Avez-vous rencontré des difficultés liées à votre retour au travail ?
- Oui, avec le revenu (rémunération, conséquence sur mes autres revenus, etc.)
Oui, avec les impôts
Oui, avec les assurances
Oui, pour autre motif
Non, aucune difficulté
- Si vous avez répondu oui à l'un ou l'autre des items, veuillez préciser SVP
- 12- Si vous avez rencontré des difficultés, ont-elles été réglées ?
- Oui, suite à mon intervention auprès du Centre de service scolaire
Oui, suite à l'intervention de mon syndicat
Oui, suite à l'intervention de l'APRFAE
Non, elles sont toujours présentes
Je n'ai rencontré aucune difficulté
- 13- Globalement, êtes-vous satisfaite ou satisfait de votre décision de retourner au travail ?
- Oui
Non

14- Avez-vous l'intention d'y retourner au cours de la ou des prochaines années ?

Oui, malgré les difficultés

Non, il y a trop d'inconvénients

Non, pour un autre motif

Si vous avez répondu NON à l'un ou l'autre des items, veuillez préciser SVP

15- Afin d'améliorer les conditions qui vous motiveraient davantage à retourner au travail, quelles seraient-elles dans l'ordre ?

- Crédit d'impôt aux personnes retraitées
- Préciser les conditions de travail applicables aux personnes retraitées au travail
- Cotiser à nouveau au RREGOP pour améliorer ma rente de retraite
- Ne plus être obligé d'adhérer au régime collectif d'assurance des enseignants
- Modifier la tâche en enlevant toutes les tracasseries administratives
- Avoir un nombre limité d'élèves qui recevraient des services de soutien
- Avoir un rôle de mentorat auprès des jeunes enseignantes et enseignants sans expérience
- Ne pas avoir la responsabilité d'une classe ou de groupe(s) d'élève(s)

16- Avez-vous des commentaires ou suggestions qui pourraient faciliter le retour au travail des personnes retraitées dans ce contexte de pénurie ?